

COMITE DE DIRECTION

P.V. N° 09

Réunion Plénière : Mardi 10 novembre 2020

Président : M. Pierre GUIBERT
Président Délégué : M. William PONT
Secrétaire Général : M. André VITIELLO

Présents : Mmes Cathy DARDON – Béatrice MONNIER - MM Gérard BORGONI – Guy BOUCHON – Albert DI RE – Patrick FAUTRAD – Gérard IVORA – Antoine MANCINO – Jean PAOLINI – Jean-Paul RUIZ – José VIVERO

Assistent à la réunion : Mmes Nathalie COGGIA (Directrice Administrative) – Ludivine REGNIER (CTD DAP)

MODALITES DE RECOURS

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions du Comité de Direction peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs ; L'appel est adressé à la commission d'Appel de la Ligue Méditerranée de Football par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.



LE PORT DU MASQUE EST OBLIGATOIRE DANS LES LOCAUX DU DISTRICT

A VOTRE ARRIVEE DANS LE HALL D'ENTREE
VOUS DEVEZ REMPLIR UN FORMULAIRE DE PRESENCE

ORDRE DU JOUR

- Traitement du courrier
 - Information relative aux surclassements
 - Informations
-

Nécrologies :

C'est avec une très grande tristesse que le District du Var a appris le décès de M. Marc GIRAUD, membre encore actif du District à son poste de délégué de District

En cette douloureuse circonstance, l'ensemble des membres du Comité de Direction et des commissions ainsi que le personnel du District du Var, présentent à son épouse Nicole et à toutes les personnes touchées par ce deuil leurs plus sincères condoléances.

C'est avec une grande tristesse que le District du Var a appris le décès de M. Jérôme CANEPA, éducateur du club de LA CADIERE.

En cette douloureuse circonstance, le District du Var présente à sa famille et au club de LA CADIERE leur plus sincères condoléances.

C'est avec tristesse que nous avons appris le décès de Madame Sylvie DALMASSO très investie dans la vie associative durant de nombreuses années avec la fonction de trésorière dans les clubs du Var comme Azur et Or, Bormes MS et Le Lavandou.

Le Président et le Comité de Direction du District du Var présentent leurs plus sincères condoléances à son fils, à sa famille ainsi qu'aux clubs de Bormes et du Lavandou.

CORRESPONDANCE

• F.F.F

- Procès-verbal de la réunion du bureau exécutif de la Ligue du Football Amateur du 30 octobre 2020. Noté
- Procès-verbaux des réunions du Bureau du Collège des Présidents de District des 26 octobre et 03 novembre 2020. Noté.
- Adressant les documents sur la Promotion club lieu de vie et le développement du Foot Loisirs. Transmis à la CTD DAP
- Informant des mesures complémentaires aux annonces gouvernementales pour la tenue des A.G. Noté

INFORMATION SUR LA PARTICIPATION DES JOUEURS EN CATEGORIES SUPERIEURES

- CRITERIUM : participation joueurs U18, U19 et U20
- U19 : participation des joueurs U19 et U18 et **3 joueurs U17 surclasses (Article 73.1 des RG)**
- U18 : participation des joueurs U18 et U17 et **3 joueurs U16 surclassés**
- U17 : participation des joueurs U17 et U16 et **3 joueurs U15 surclassés**
- U16 : participation des joueurs U16 et U15 et **3 joueurs U14 surclassés**
- U15 : participation des joueurs U15 et U14 et **3 joueurs U13 surclassés**
- U14 : participation des joueurs U14 et **3 joueurs U13**

INFORMATIONS

- Réflexion sur la reprise des championnats après le confinement :

La Reprise ... C'est QUAND ?

Voilà la question que se pose aujourd'hui le football amateur et plus précisément celui de notre département Varois.

« Joueurs, entraîneurs, éducateurs, arbitres, dirigeants » sont TOUS dans l'expectative !

Après l'arrêt brutal des compétitions la saison dernière, nous avons connu cette saison un début de saison perturbé par un nouvel arrêt dû au confinement de la population !

Chacun se demande de quoi demain sera fait ?

Nos gouvernants vont-ils desserrer l'étreinte ou au contraire encore durcir les conditions actuelles ?

Wait and see ... Aujourd'hui nous en sommes là !

Le 10 Novembre, lors du dernier Comité de Direction toutes les possibilités ont été passées en revue par ses membres tous conscients de cette situation si particulière.

Si le confinement prend fin le 1er. Décembre, les activités au sein de nos clubs pourront vraisemblablement reprendre dans la mesure où les sites sportifs « vestiaires et terrains » seront à nouveau disponibles (certaines communes ayant fermé leurs installations durant ce confinement).

Mais, qui dit REPRISE dit :

- Reprise des activités administratives
- Reprise des Entraînements
- Reprise des Compétitions

On peut alors raisonnablement penser que globalement deux cas de figure se présenteront à savoir :

- la Reprise pour les Jeunes (Foot animation, U14, U15, U16, U17)
- la Reprise pour les Adultes (U18, U19, Criterium et Seniors/Vétérans) Concernant les JEUNES on peut admettre que la reprise des compétitions pourrait se faire dès la mi-Décembre pour le Foot Animation voire les U14 dans la mesure où sur le plan physique et athlétique cette préparation de reprise est moins exigeante. Toutefois, s'agissant des U15, U16 et U17, il semble nécessaire de veiller à leur besoin spécifique de réathlétisation qui nécessite une reprise plus progressive dans la mesure où c'est là un public dans lequel on rencontre plus de blessures notamment musculaires. Par contre, chez les Adultes, le scénario est un peu différent en raison de la nécessité d'une préparation physique et athlétique plus élaborée notamment parce que le corps humain exige dans cette catégorie plus de temps pour cette remise à niveau. Dès lors, la reprise des compétitions pourrait être envisagée début Janvier ce qui semble du reste être le souhait de très nombreux clubs interrogés récemment à cet effet.

Quoi qu'il en soit pour les Jeunes comme pour les Adultes les calendriers des divers championnats devront faire l'objet de réaménagement en tenant compte de toutes les particularités liées aux conditions générées par la crise sanitaire.

Sachant de plus que réglementairement on ne peut changer le format des compétitions tel que défini en début de saison, il faut donc adapter ces calendriers aux six mois à venir (Janvier, Février, Mars, Avril, Mai et Juin). Pas si simple !! Fort heureusement au District du Var nous avons pris dès le mois de Septembre la décision de ne pas faire jouer cette saison la coupe du Var. Une décision opportune qui permet aujourd'hui de disposer de dates supplémentaires pour les rencontres de championnat à positionner.

Malgré tout la situation n'est pas simple et des efforts devront être consentis par tous :

- . Pour les rencontres en Jeunes qu'il faudra jouer lors des vacances scolaires faute de dates disponibles par ailleurs
- . Pour les rencontres en retard à rattraper
- . Pour les demandes de report qui ne pourront plus être acceptées
- . Pour les annulations de matchs en raison des intempéries, matchs qu'il faudra rattraper et jouer exceptionnellement en semaine

Aussi, afin de préparer au mieux cette reprise tant attendue, le Comité de Direction a souhaité dès à présent la constitution d'un groupe de travail élargi (avec des représentants de clubs) dont le but sera de proposer les meilleures solutions et dispositions pour qu'un large consensus se dégage dans les décisions prises quant à cette reprise des activités que nous attendons tous.

Tout cela bien évidemment en respectant les consignes et les préconisations que ne manquera pas de nous transmettre la Fédération via la Ligue du football amateur si cette reprise se confirme à partir du 1^{er} Décembre.

- Dans cette période de crise sanitaire les dispositions de l'article 48 des R.S du District ne s'appliquent plus. Il faut tenir compte des instructions données par la Ligue. Il est donc demandé aux clubs visiteurs d'arriver au stade déjà en tenue et de repartir dès le coup de sifflet final sans prendre de douche.

« VIGILANCE METEO ORANGE ou ROUGE »

Article 39 des Règlements Sportifs du District

Le report des rencontres résultant du déclenchement de la Vigilance Orange sur le site METEO FRANCE concerne **UNIQUEMENT** la VIGILANCE ORANGE pour « **PLUIES, INONDATIONS, NEIGE et VERGLAS** ».

VIGILANCE CONNUE DE METEO France AVANT LE VENDREDI 17H :

Dans ce cas le District prononcera l'annulation de toutes les rencontres pour la ou les journée(s) concernée(s) par cette alerte

VIGILANCE DECLAREE PAR METEO France APRES LE VENDREDI 17H :

Dès lors qu'une vigilance Météo Orange ou Rouge « pluie, inondations, neige » sera déclenchée par Météo France pour le département du Var après le vendredi 17h toutes les rencontres organisées pour le ou les jours concerné(s) par cette vigilance seront annulées et reportées à une date ultérieure qui sera décidée par les Commissions compétentes. Cette décision s'applique également aux officiels « Arbitres, Délégués et Observateurs ».

UTILISATION DU MINIBUS DU DISTRICT

Le Comité de Direction rappelle les modalités de prêt du minibus :

>> Une demande écrite doit être adressée par mail au secrétariat du District en **indiquant la date, le lieu et le motif du déplacement.**

>> **Prêt du minibus par club et par week-end end limité à trois demandes par saison.**

>> **Forfait de 30 € par jour demandé aux clubs affiliés pour son entretien avant chaque utilisation (+ chèque de caution de 200 €)**

>> **Déplacements limités au secteur géographique de la Ligue Méditerranée :** VAR – BOUCHES DU RHONE - ALPES MARITIMES – ALPES DE HAUTE PROVENCE et VAUCLUSE.

Aucun déplacement hors secteur géographique de la Ligue Méditerranée ne sera accepté.

Toutes les réservations doivent être adressées par mail au secrétariat du District du Var à l'attention de M. Jean Paul RUIZ, Vice-Président du District, seule personne habilitée à gérer ces réservations (tél. 06.84.31.70.43)

Le Président : Pierre GUIBERT
Le Président Délégué : William PONT
Le Secrétaire Général : André VITIELLO